



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Jérémy Luisin - Impression : Accenttonic, 12 500 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Les conseils de
concertation locativeUne urgence, un numéro :
0 820 86 87 88

rSa, mode d'emploi

Consommation
d'eau : les bons gestes !

Express

actu

Les conseils de concertation locative

Les conseils de concertation locative se sont tenus cette année le mercredi 14 et le jeudi 15 avril, au siège de Toit et Joie.

Les dirigeants de Toit et Joie sont tour à tour intervenus pour présenter la politique de la société, les axes majeurs pour l'année 2010 et en débattre

avec les représentants de locataires. Face à des élus toujours plus soucieux de votre sécurité et de votre confort, de nombreux thèmes ont été évoqués lors de ces séances. Retour sur certains sujets abordés :

- **SLS** : les résultats de l'enquête au 1^{er} janvier 2010 révèlent que 955 locataires sont assujettis au supplément de loyer. Le montant moyen du supplément de

loyer par locataire et par mois est de 61,08 € contre 52,9 € en 2009.

- **Ascenseur** : Toit et Joie anticipe le calendrier des modernisations d'ascenseurs imposées par la loi dite « de Robien ». Les mises aux normes prévues pour 2012 apportent plus de pannes qu'elles n'en résolvent, les rénovations d'ascenseurs lancées en 2010 par Toit et Joie garantiront une mise aux normes que la loi n'exigeait qu'en 2018.
- **TNT** : nous réalisons progressivement des travaux de rénovation des antennes collectives pour que vous puissiez accéder aux chaînes de la TNT.
- **Fibre optique** : la consultation de différents opérateurs a permis, en 2009, le raccordement de 291 logements parisiens. L'objectif est de raccorder 1 432 logements pour la fin de l'année 2010.

Nous tenions à remercier l'ensemble des associations de locataires présents à ces comités.

pensez-y

Une urgence, un numéro : 0 820 86 87 88

« 0 820 86 87 88 » est un service d'appel d'urgence qui permet d'assurer dans les meilleurs délais et seulement en cas d'urgence, la sécurité des biens et des personnes. Notre permanence téléphonique fonctionne tous les jours de la semaine de 18h à 8h ainsi que les week-ends et jours fériés.

Ce service couvre les incidents techniques graves qui nécessitent une réparation urgente, tels que les pannes générales d'eau chaude, de chauffage ou d'ascenseur, les fuites d'eau sur les canalisations des immeubles, les fuites de gaz,...

Attention la permanence ne prend en charge ni les demandes concernant une réparation à la charge du locataire, ni les demandes administratives.

Alors, lorsque qu'un incident grave et exceptionnel se produit dans votre résidence ou votre appartement - en dehors des heures d'ouverture de la société et en l'absence de votre gardien - n'oubliez pas le 0 820 86 87 88 (0,09 € par minute).



rSa, mode d'emploi

Depuis juin 2009, le revenu de Solidarité active ou « rSa » est en vigueur. Quelques explications.

Il remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires. Si vous bénéficiez à l'époque de ces aides, le rSa les a remplacées automatiquement et vous touchez, normalement, exactement le même montant. Le versement du rSa n'est pas limité dans le temps. Vous pouvez conserver le même montant de rSa tant que votre situation ne change pas.

Si vous êtes en recherche d'emploi vous pouvez bénéficier de cette aide. De la même manière, si vous exercez une profession, mais que vos revenus restent limités (ex. travail partiel, SMIC avec personnes à charge) vous avez peut-être droit au rSa pour compléter vos revenus.

Sachez aussi que chaque bénéficiaire doit avoir au moins 25 ans. Si vous avez moins de 25 ans, il faut avoir 1 ou plusieurs enfants à charge ou attendre un enfant pour en bénéficier. Il n'y a pas d'âge maximum.

Rendez-vous sur les sites www.rsa.gouv.fr, www.caf.fr ou www.msa.fr pour y faire une simulation en ligne. Pour déposer votre demande, il vous faut télécharger le formulaire à l'issue de la simulation et l'adresser à votre caisse d'allocations familiales, à votre Conseil général ou au centre communal ou intercommunal dont vous dépendez.

prenez-y

Consommation d'eau : les bons gestes !

Quelques bons gestes sont à retenir pour vous permettre d'économiser quelques litres d'eau précieux à l'environnement et à votre portefeuille.

Le premier réflexe à adopter est de ne plus laisser couler l'eau en permanence lors de votre douche ou de votre vaisselle. De la même manière, vous pouvez stopper l'eau lorsque vous vous lavez les dents ou vous vous rasez.

Nous le savons tous, la douche est plus économique qu'un bain. Vous économiserez 120 litres d'eau en prenant une douche plutôt qu'un bain. Votre linge ou votre lave-vaisselle sont aussi très gourmands en eau, ne les faites fonctionner que lorsqu'ils sont pleins.

Enfin, pensez à éviter les fuites qui peuvent augmenter considérablement votre facture d'eau et provoquer des dégâts importants. Réparez votre chasse d'eau ou vos robinets qui seraient défectueux ou renseignez-vous auprès de votre gardien(ne) pour savoir s'il existe un contrat d'entretien.

L'eau se fait de plus en plus rare, économisons-la !



express - les brèves - express - les brèves - express - les brèves - expr

“ VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 MAI 2010 POUR REMPLIR ET ENVOYER VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT.

N'oubliez pas de la renvoyer au centre des impôts, le cas échéant vous risquez de vous exposer à une majoration selon le retard pris. Pensez aussi à la déclaration électronique sur Internet ! Elle simplifie vos démarches et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire jusqu'en juin.

“ LES PRÉPARATIFS SONT LANCÉS, VOS GARDIENS AVISÉS, LA FÊTE DES VOISINS ARRIVE À GRANDS PAS ! Si ce

n'est pas encore le cas, pensez à réserver votre vendredi 28 mai 2010 et n'hésitez pas à apporter votre aide à la préparation. Décoration, boissons, amuse-bouche : rien n'est trop beau pour faire la fête !

“ SUITE À LA CHÛTE BRUTALE DES TEMPÉRATURES QUI A EU LIEU AU DÉBUT DU MOIS DE MAI, Toit et Joie a décidé

de différer la coupure du chauffage. Cette année les sociétés exploitantes de chauffage ont procédé à la coupure le vendredi 14 mai.